

Les Bonnes Pratiques du Territoire en Flandre Maritime

n° 3



Les acteurs sociaux et médico-sociaux qui vous accompagnent au quotidien ont souhaité rassembler au sein d'un bulletin les bonnes pratiques du territoire de la CCHF mais aussi des initiatives locales. Si vous souhaitez nous communiquer des informations... N'hésitez pas à nous contacter : communication@apahm-asso.fr

L'ADAR assure une continuité de service 24 heures sur 24 heures, 7 jours sur 7.

L'accueil physique est fermé mais l'accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 14h00 à 17h30 au **03.28.66.96.82**.

Le service Drive Home et la livraison des courses fonctionnent encore plus aujourd'hui. Un partenariat avec Cora Coudekerque ou Match Rosendaël est établi, mais vous avez aussi la possibilité de faire un Drive dans votre enseigne habituelle, si un service Drive existe. N'hésitez pas à prendre contact au **03.28.66.96.82** pour avoir les informations liées à la mise en place du service ou pour toutes questions relative à la livraison. Vous pouvez utiliser également le mail **contact@adar-dunkerque.com** ou par le biais du site : <https://www.adar-asso.fr>



Pour toutes demandes urgentes, vous pouvez joindre un cadre d'astreinte au **06.81.64.17.17**, 24h/24.

➡ **A ce jour, l'ADAR est en capacité de répondre à toute nouvelle demande d'accompagnement.**

Le CAP EMPLOI Flandre Littoral s'est organisé afin de proposer la continuité de service :

En raison des dispositions annoncées par le Gouvernement dans le cadre de l'épidémie du Covid-19, et dans l'objectif de préserver la santé de chacun. Le CAP EMPLOI est dans l'obligation de faire évoluer son organisation de travail afin d'assurer la continuité de sa mission de service public.

Depuis le 16 mars, les 6 antennes du Cap emploi sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre, et l'ensemble des réunions collectives au sein du Cap emploi et chez ses partenaires sont annulées.

L'accompagnement auprès des personnes et des employeurs s'effectuera jusqu'à nouvel ordre à distance, via téléphone, mail ou visioconférence.

Au besoin, des permanences téléphoniques sont maintenues :

Antennes de Dunkerque et Hazebrouck au 03.28.63.75.41

Service maintien dans l'emploi : 03.28.63.75.73



30.03.2020